



**COMPTES DE
L'EXERCICE 2024**

**DE LA COMMUNE BOURGEOISIALE
D'ISÉRABLES**

Convocation de l'assemblée bourgeoisiale

L'assemblée bourgeoisiale d'Isérables est convoquée pour le

jeudi 26 juin 2025

à 19h30 à la salle de gymnastique.

L'ordre du jour est le suivant :

1. *Ouverture de l'assemblée ;*
2. *Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 27 février 2025 ;*
3. *Présentation des comptes de l'exercice 2024 de la commune bourgeoisiale d'Isérables ;*
4. *Lecture du rapport de l'organe de révision et adoption des comptes 2024 de la commune bourgeoisiale d'Isérables ;*
5. *Nomination de l'organe de révision – législature 2025-2028 ;*
6. *Décision concernant l'octroi d'un crédit complémentaire pour la réfection des étables basses de Balavaux ;*
7. *Divers.*

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2024 peuvent être consultés au greffe communal, durant le délai légal tous les jours ouvrables, pendant les heures officielles d'ouverture du bureau communal.

Isérables, le 2 juin 2025

L'Administration bourgeoisiale

Le billet de la bourgeoisie

Chères bourgeoises, Chers bourgeois,

Les comptes 2024 présentés dans ce fascicule ont été approuvés par le Conseil bourgeoisial en séance du 28 mai 2025. Ils vous seront soumis pour adoption globale à l'assemblée bourgeoisiale du 26 juin 2025.

Les comptes de l'exercice 2024 ont été audités par la fiduciaire BDO les 1 et 2 mai 2025. Le rapport succinct est annexé au présent fascicule.

L'établissement des comptes respecte les dispositions contenues dans la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 et dans l'ordonnance sur la gestion financière du 16 juin 2004, révisée en 2012 (OGFCo).

En complément au fascicule des comptes, les informations suivantes vous sont jointes :

- Tableau des immobilisations 2024 ;
- Tableau des crédits d'engagement et complémentaires utilisés et encore disponibles ;
- Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires ;
- Annexe aux comptes 2024.

Les documents suivants sont disponibles sur internet à l'adresse suivante :

https://iserables.ch/comptes_budgets/

- Principes comptables ;
- Tableau de flux de trésorerie ;
- Etat du capital propre ;
- Tableau des provisions.

-

Les citoyennes et citoyens intéressés peuvent consulter les comptes détaillés directement auprès de l'administration communale durant les heures officielles d'ouverture (du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00, à l'exception du jeudi).

1. CONSIDERATIONS GENERALES

1.1 RESULTAT

L'exercice 2024 boucle avec une marge d'autofinancement de CHF 991,43 ainsi qu'un excédent de charges de CHF 1'430,76 après amortissements et prélèvements aux fonds et financements spéciaux. Le budget 2024 prévoyait un excédent de revenus de CHF 18'150,-. L'écart au budget se monte à CHF 19'580,76.

L'excédent de charges ainsi que le prélèvement aux fonds et financement spéciaux vient diminuer le capital propre de la Bourgeoisie. Les comptes 2024 enregistrent ainsi une diminution de la fortune nette au bilan de CHF 11'308,57. La fortune nette au 31.12.2024 s'élève à CHF 2'612'544,26 contre CHF 2'623'852,83 au 31.12.2023.

Les investissements nets s'élèvent à CHF 22'398,30 pour l'année 2024. L'insuffisance de financement s'élève à CHF 21'406,87.

1.2 INDICATEURS FINANCIERS

Nous vous donnons ci-après un aperçu des indicateurs financiers qui résument la position de la Bourgeoisie par rapport aux ratios fixés par l'Etat :

1. Taux d'endettement net (I1)

La bourgeoisie ne disposant pas de revenus fiscaux (nature 40), cet indicateur n'a pas lieu d'être calculé.

		2023	2024	Moyenne
2. Degré d'autofinancement (I2)				
Autofinancement	CHF	105'480.52	991.43	53'235.98
investissements nets	CHF	4'587.20	22'398.30	13'492.75
		2299.45%	4.43%	394.55%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80 -100%	cas normal
50 – 80%	récession

Le ratio 2024 est très faible. La bourgeoisie n'a pas pu financer les investissements avec ses propres ressources.

		2023	2024	Moyenne
3. Part des charges d'intérêts (I3)				
Charges d'intérêts nets	CHF	2'273.95	2'014.49	2'144.22
Revenus courants	CHF	322'559.84	408'316.77	365'438.31
		0.70%	0.49%	0.59%

Valeurs indicatives

0% – 4%	bon
4% – 9%	suffisant
> 9%	mauvais

Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée. Le ratio de la part des charges d'intérêts est qualifié de « bon ».

		2023	2024	Moyenne
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)				
Dette brute	CHF	336'598.44	276'205.88	306'402.16
Revenus courants	CHF	322'559.84	408'316.77	365'438.31
		104.35%	67.65%	83.85%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

La dette brute indique le niveau de la dette par rapport à l'ensemble des revenus dégagés. La valeur indicative de ce ratio s'avère bonne.

		2023	2024	Moyenne
5. Proportion des investissements (I5)				
Investissements bruts	CHF	4'587.20	38'398.30	21'492.75
Dépenses totales	CHF	206'053.39	435'845.83	320'949.61
		2.23%	8.81%	6.70%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

Ce ratio met en relation les investissements bruts par rapport aux dépenses totales. Ce ratio indique un effort d'investissement faible.

		2023	2024	Moyenne
6. Part du service de la dette (I6)				
Service de la dette	CHF	13'659.35	14'314.49	13'986.92
Revenus courants	CHF	322'559.84	408'316.77	365'438.31
		4.23%	3.51%	3.83%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte. Le service de la dette est considéré comme faible. Sans tenir compte des revenus de la forêt, le ratio passe en charge forte.

2023

2024

Moyenne

7. Dette nette 1 par habitant (I7)

	CHF	2023	2024	Moyenne
Dette nette I		85'698.17	107'105.04	96'401.61
Population résidante permanente		103	454	279
		832	236	346

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

L'endettement par bourgeois est qualifié de faible.

2023

2024

Moyenne

8. Taux d'autofinancement (I8)

	CHF	2023	2024	Moyenne
Autofinancement		105'480.52	991.43	53'235.98
Revenus courants		322'559.84	408'316.77	365'438.31
		32.70%	0.24%	14.57%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

La marge d'autofinancement est qualifiée de mauvaise.

2. APERCU DU COMPTE DE RÉSULTATS ÉCHELONNÉ

Compte de résultats échelonné		Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	-	-	-
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	36'102.40	27'700.00	47'366.27
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	11'385.40	12'400.00	12'300.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	126'720.00	-	-
36 Charges de transferts	CHF	162'924.79	233'750.00	347'736.26
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	337'132.59	273'850.00	407'402.53
Revenus d'exploitation				
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	30'610.10	75'000.00	108'000.80
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	15'613.13	500.00	9'877.81
46 Revenus de transferts	CHF	255'171.56	178'000.00	249'607.65
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	301'394.79	253'500.00	367'486.26
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-35'737.80	-20'350.00	-39'916.27
34 Charges financières	CHF	2'439.00	2'500.00	2'345.00
44 Revenus financiers	CHF	21'165.05	41'000.00	40'830.51
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	18'726.05	38'500.00	38'485.51
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		-17'011.75	18'150.00	-1'430.76
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	-17'011.75	18'150.00	-1'430.76

▪ Charges d'exploitation (groupe 3)

Les charges d'exploitation sont supérieures de CHF 133'552,53 par rapport au budget.

Les charges de biens et services (31) sont supérieures de CHF 19'666,27 par rapport au budget. Il s'agit principalement de charges supplémentaires dans le dicastère « Agriculture de montagne - Alpage ».

Les charges de transfert (36) sont supérieures de CHF 113'986,26. Il s'agit essentiellement de charges liées aux mesures sylvicoles.

▪ Revenus d'exploitation (groupe 4)

Par rapport au budget, les revenus d'exploitation, notamment les ventes de bois et les subventions cantonales pour la sylviculture, sont supérieurs au budget de CHF 104'108,45.

▪ Résultat provenant de l'activité d'exploitation et de l'activité de financement (O1)

Le résultat d'exploitation (R1) prévoyait une perte au budget de CHF 20'350. Les comptes présentent un résultat négatif de CHF 39'916,27, soit une différence de CHF 19'566,27.

Le résultat provenant de l'activité de financement (R2) est légèrement inférieur au budget CHF 14,49.

- **Résultat provenant de l'activité opérationnelle et total du compte de résultat**

En raison des charges supplémentaires décrites ci-dessus, le résultat de l'activité opérationnelle (exploitation et financier) est péjoré par rapport au budget. La différence s'élève à CHF 19'580,76. Le total du compte de résultats laisse apparaître un excédent de charges de CHF 1'430,76.

3. APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	201'466.19	263'950.00	397'447.53
Revenus financiers	+ CHF	306'946.71	294'000.00	398'438.96
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	105'480.52	30'050.00	991.43
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	105'480.52	30'050.00	991.43
Amortissements planifiés	- CHF	11'385.40	12'400.00	12'300.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	126'720.00	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	15'613.13	500.00	9'877.81
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	17'011.75	-	1'430.76
Excédent de revenus	= CHF	-	18'150.00	-
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	4'587.20	115'000.00	38'398.30
Recettes	- CHF	-	86'000.00	16'000.00
Investissements nets	= CHF	4'587.20	29'000.00	22'398.30
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	105'480.52	30'050.00	991.43
Investissements nets	- CHF	4'587.20	29'000.00	22'398.30
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	21'406.87
Excédent de financement	= CHF	100'893.32	1'050.00	-

- **Compte de fonctionnement**

Résultat avant amortissements comptables

Avec des charges financières de CHF 397'447,53 et des revenus financiers de CHF 398'438,96, la marge d'autofinancement pour l'exercice 2024 est positive et s'élève à CHF 991,43. Elle est inférieure au budget de CHF 29'058,57.

Résultat après amortissements comptables

L'exercice 2024 a permis des amortissements ordinaires de CHF 12'300,-. Les taux appliqués sont détaillés dans le tableau des immobilisations. Un prélèvement sur les fonds et financements spéciaux pour CHF 9'877,81 (déficit de l'exploitation forestière) ont été comptabilisés.

Ainsi, les comptes 2024 de la bourgeoisie bouclent sur un excédent de charges de CHF 1'430,76. Le budget 2024 prévoyait un excédent de revenus de CHF 18'150,-.

Comptes des investissements

En 2024, la reconstruction du Casin de Rosey a engendré des coûts d'investissement de CHF 38'398.30. L'assurance a participé à ces coûts à hauteur de CHF 16'000,-.

Financement

La marge d'autofinancement de CHF 991,43 ne permet pas de couvrir les investissements nets de CHF 22'398,30. L'insuffisance de financement s'élève au 31.12.2024 à CHF 21'406,87. Le budget prévoyait un excédent de financement de CHF 1'050,-.

4. APERÇU DU BILAN

Aperçu du bilan		Etat 31.12.2023	Etat 31.12.2024
1	Actif	2'979'284.62	2'886'700.14
	Patrimoine financier	269'733.62	167'050.84
100	Disponibilités et placements à court terme	155'671.07	68'921.36
101	Créances	88'862.15	71'502.83
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	1'740.40	3'166.65
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	23'460.00	23'460.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	2'709'551.00	2'719'649.30
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	2'709'550.00	2'719'648.30
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	1.00	1.00
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	2'979'284.62	2'886'700.14
	Capitaux de tiers	355'431.79	274'155.88
200	Engagements courants	336'598.44	276'205.88
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	18'833.35	-2'050.00
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	Capital propre	2'623'852.83	2'612'544.26
29	Capital propre	2'623'852.83	2'612'544.26

L'aperçu du bilan et du financement appelle les commentaires suivants :

- **101 Créances**

Il s'agit du compte-courant Alpage de Balavaux ; dès que les comptes 2022 et 2023 de l'alpage seront bouclés, ce compte-courant sera clôturé.

- **140-146 Patrimoine administratif**

Des amortissements de CHF 12'300,- ont été comptabilisés en déduction des immobilisations. Le Casin de Rosey a été activé pour CHF 20'598,30.

- **200 Engagements courants**

Les comptes courants au 31.12.2024 sont détaillés dans l'annexe aux comptes 2024.

- **29 Capital propre**

La fortune nette de la bourgeoisie a diminué de CHF 11'308,57. Il s'agit de l'excédent de charges de l'exercice 2024 de CHF 1'430,76 et du prélèvement aux fonds et financement spéciaux de l'exploitation forestière de CHF 9'877,81.

5. COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	12'431.05	-	4'450.00	-	9'577.84	-
8 Economie publique	324'701.54	322'394.79	269'400.00	294'500.00	397'824.69	406'486.26
9 Finances et impôts	2'439.00	165.05	2'500.00	-	2'345.00	1'830.51
Total des charges et des revenus	339'571.59	322'559.84	276'350.00	294'500.00	409'747.53	408'316.77
Excédent de charges		17'011.75		-		1'430.76
Excédent de revenus	-		18'150.00		-	

5.1 COMPTE DE RÉSULTATS SELON LES TÂCHES

Le compte de fonctionnement selon les tâches appelle les commentaires suivants :

- **0 Administration générale**

Les charges de l'administration générale atteignent CHF 9'577,84 en 2024, le budget prévoyait CHF 4'450,-, soit une différence de CHF 5'127,84.

Ce dépassement s'explique par :

- des frais d'administration et de révision des comptes supérieurs au budget de CHF 3'202,60 ; le budget prévoyait CHF 900,- ;
- des honoraires d'avocats supérieurs au budget de CHF 3'356,70 ; le budget s'élevait à CHF 2'000,- ;
- un remboursement d'impôt des années précédentes de CHF 1'627,25, non budgété.

8 Economie publique

Agriculture de montagne – Alpage

Les charges de fonctionnement se montent à CHF 50'338,43 et sont supérieures au budget de CHF 14'438,43. Cet écart s'explique par :

- les honoraires d'étude en lien avec le projet de l'ancienne gare du Plan du Fou de CHF 12'724,15 non budgétés ;
- les frais d'entretien des chalets d'alpage supérieurs au budget de CHF 10'107,15 ; le budget prévoyait CHF 10'000,- ;
- les frais d'entretien des chemins sont inférieurs de CHF 4'501,60 par rapport au budget qui s'élevait à CHF 6'000,-.

Les revenus s'élèvent à CHF 59'000,- et sont inférieurs de CHF 2'000,- au budget. Ils se composent de la contribution de NVRM SA (CHF 21'000,-), de la location des alpages (CHF 18'000,-) et de la subvention communale (CHF 20'000,-).

Le budget prévoyait CHF 20'000,- pour la location de l'alpage.

Forêt - Sylviculture

Les charges s'élèvent à CHF 347'486,26 et sont supérieures au budget de CHF 113'986,26.

Cet écart provient principalement des coûts liés au volume de travaux sylvicoles supplémentaires (obligation légale de surveillance, gestion et entretien de la forêt) effectués par Ecoforêt ainsi que d'autres entreprises. Ils s'élèvent à CHF 343'163,92, soit un écart de CHF 111'163,92 par rapport au budget.

Les produits se montent à CHF 337'608,45 avant prélèvement au fonds forestier. Le budget prévoyait des recettes de CHF 233'000,-. La différence de CHF 104'608,45 s'explique par :

- les ventes de bois supérieures de CHF 33'000,80 par rapport au budget qui prévoyait CHF 75'000,- ;
- les subventions cantonales d'exploitation forestière octroyées de CHF 209'607,65 supérieures au budget de CHF 71'607,65 ; ces subventions sont calculées en pourcentage des coûts d'exploitation.

Aux produits vient s'ajouter la couverture du déficit par le fonds forestier de CHF 9'877,81. Le total des produits s'élève à CHF 347'486,26.

9 Finances et impôts

Les charges d'intérêts s'élèvent à CHF 2'345,-.

Dans les recettes, un dividende de la société NVRM SA de CHF 1'500,- a été comptabilisé.

5.2 COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES NATURES

Compte de résultats selon les natures	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	-	-	-	-	-	-
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	36'102.40	-	27'700.00	-	47'366.27	-
33 Amortissements du patrimoine administratif	11'385.40	-	12'400.00	-	12'300.00	-
34 Charges financières	2'439.00	-	2'500.00	-	2'345.00	-
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	126'720.00	-	-	-	-	-
36 Charges de transferts	162'924.79	-	233'750.00	-	347'736.26	-
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38 Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-
39 Imputations internes	-	-	-	-	-	-
41 Patentes et concessions	-	-	-	-	-	-
42 Taxes	-	30'610.10	-	75'000.00	-	108'000.80
43 Revenus divers	-	-	-	-	-	-
44 Revenus financiers	-	21'165.05	-	41'000.00	-	40'830.51
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	15'613.13	-	500.00	-	9'877.81
46 Revenus de transferts	-	255'171.56	-	178'000.00	-	249'607.65
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-	-
49 Imputations internes	-	-	-	-	-	-
Total des charges et des revenus	339'571.59	322'559.84	276'350.00	294'500.00	409'747.53	408'316.77
Excédent de charges	-	17'011.75	-	-	-	1'430.76
Excédent de revenus	-	-	18'150.00	-	-	-

- **31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation**

Les charges supérieures au budget de CHF 19'666,27 sont liées aux travaux d'entretien sur les bâtiments de l'alpage et aux frais d'étude du projet de l'ancienne gare du Plan du Fou.

- **36 Charges de transferts**

Les charges supérieures au budget de CHF 113'986,26 sont liées essentiellement aux coûts des mesures sylvicoles.

- **42 Taxes (vente de bois)**

Les recettes sont supérieures de CHF 33'000,80 par rapport au budget.

- **44 Revenus financiers**

Il s'agit du dividende et de la contribution annuelle de NVRM SA et de la location de l'alpage.

- **46 Revenus de transferts**

Ce sont les subventions du canton pour les mesures sylvicoles supérieures au budget de CHF 71'607,65.

6. COMPTES DES INVESTISSEMENTS

6.1 COMPTES DES INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	4'587.20	-	115'000.00	86'000.00	38'398.30	16'000.00
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	4'587.20	-	115'000.00	86'000.00	38'398.30	16'000.00
Excédent de dépenses		4'587.20		29'000.00		22'398.30
Excédent de recettes						

Les investissements 2024 ont été les suivants :

- **8 Economie publique**

Il y a eu la reconstruction du Casin de Rosey pour CHF 38'398,30 ; la participation de l'assurance s'est élevée à CHF 16'000,-.

6.2 COMPTES DES INVESTISSEMENTS SELON LES NATURES

Compte des investissements selon les natures	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	4'587.20	-	115'000.00	-	38'398.30	-
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
54 Prêts	-	-	-	-	-	-
55 Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56 Propres subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
57 Subventions d'investissement redistribuées	-	-	-	-	-	-
60 Transferts au patrimoine financier	-	-	-	-	-	-
61 Remboursements	-	-	-	-	-	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63 Subventions d'investissement acquises	-	-	-	86'000.00	-	16'000.00
64 Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65 Transferts de participations	-	-	-	-	-	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres	-	-	-	-	-	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	4'587.20	-	115'000.00	86'000.00	38'398.30	16'000.00
Excédent de dépenses		4'587.20		29'000.00		22'398.30
Excédent de recettes						

- **50 Immobilisations corporelles**

Il s'agit de la reconstruction du Casin de Rosey pour CHF 38'398,30.

- **63 Subventions d'investissement acquises**

L'assurance a participé à ces coûts à hauteur de CHF 16'000,-.

7. CONCLUSION

Les comptes bourgeoisiaux 2024 bouclent avec un excédent de charges de CHF 1'430,76. Avec le prélèvement aux fonds et financements spéciaux de CHF 9'877,81, les fonds propres de la Bourgeoisie ont diminué de CHF 11'308,57.

Compte tenu du report de l'homologation du PAZ de la commune de Nendaz, l'investissement prévu pour la mise en eau de Pra Da Dzeu (PGI alpage supérieur) n'a pas été réalisé en 2024. L'horizon temps pour cet équipement est plus lointain (2027).

Au 1^{er} janvier 2024, la location à M. Valéry Vouillamoz de l'exploitation des alpages bourgeoisiaux a engendré une rentrée financière de CHF 18'000,-.

Au niveau de l'entretien des chalets d'alpage, des travaux urgents de réfection totale de la salle de bain du Casin du haut ont été effectués pour un coût de CHF 7'500,- et une mise à jour des clés pour CHF 6'100,-.

Les honoraires d'étude relatifs au projet de l'ancienne gare du téléphérique du Plan du Fou ont coûté CHF 12'724,-. Le Conseil bourgeoisial prendra, en 2025, une décision pour le futur de ce projet (utile pour l'exploitation des alpages – judicieux au niveau du montant important de l'investissement).

En vous remerciant par avance de votre confiance et de votre précieuse implication dans la gestion des affaires bourgeoises, nous vous invitons, au nom de votre Conseil bourgeoisial, à participer nombreuses et nombreux à notre assemblée bourgeoise des comptes 2024.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, nous vous adressons, chères bourgeoises, chers bourgeois, nos meilleures salutations.

Pour la bourgeoisie d'Isérables

Narcisse Crettenand
Président

Fernand Gillioz
Vice-président

Tableau des immobilisations

Compte N° Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires
Comptes ordinaires							
1400 Terrains	138'850			138'850		138'850	0%
1401 Routes / voies de communication				-		-	7%
1402 Aménagement des cours d'eau du PA				-		-	7%
1403 Autres travaux de génie-civil	44'900			44'900	3'200	41'700	7%
1404 Bâtiments du PA	90'800	38'398	16'000	113'198	9'100	104'098	8%
1405 Forêts PA	2'435'000			2'435'000		2'435'000	0%
1406 Biens meubles du PA				-		-	35%
1409 Autres immobilisations corporelles				-		-	50%
1420 Logiciel du PA				-		-	50%
1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	50%
1429 Autres immobilisations incorporelles				-		-	50%
144X Prêts				-		-	Selon risque
145X Participation capital social	1			1		1	Selon risque
146X Subventions d'investissement				-		-	10%
Total comptes ordinaires	2'709'551	38'398	16'000	2'731'949	12'300	2'719'649	

Compte N° Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	
Comptes spécifiques (Entreprises électriques, téléphériques et navigation)							
1400.x Terrains				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1401.x Routes / voies de communication				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1402.x Aménagement des cours d'eau du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1403.x Autres travaux de génie-civil				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1404.x Bâtiments du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1405.x Forêts PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1406.x Biens meubles du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1409.x Autres immobilisations corporelles				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1420.x Logiciel du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1421.x Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1429.x Autres immobilisations incorporelles				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
144X.x Prêts				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
145X.x Participation capital social				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
146X.x Subventions d'investissement				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
Total comptes spécifiques	-	-	-	-	-	-	

Total immobilisations du PA	2'709'551	38'398	16'000	2'731'949	12'300	2'719'649
------------------------------------	------------------	---------------	---------------	------------------	---------------	------------------

- 6 Entreprises électriques
- 7 Téléphériques
- 8 Navigation

Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles
OGFCo, art. 81 et 82

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial		Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en	
		Montant investissement	Organe compétent : décision du		Montant	Conseil Municipal	Montant					Assemblée primaire
			Conseil Municipal	Assemblée primaire								
	Raccordement hydraulique de l'Alpage de Pra da Dzeu	85000		14.12.2023				85000	4587	80413		

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.



Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires assemblée primaire
OGFCo, art. 83 et 84

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date décision

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.
Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.



COMMUNE BOURGEOISIALE D'ISERABLES

Annexe aux comptes

DETTES A COURT TERME

<u>Bourgeoisie d'Isérables</u>	<u>31.12.2023</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>Ecart</u>
c/c Commune d'Isérables	CHF 246'347.81	CHF 236'832.54	-CHF 9'515.27
c/c Triage forestier	CHF 50'444.78	-CHF 2'374.16	-CHF 52'818.94
c/c NVRM	CHF 2'795.50	CHF 2'795.50	CHF 0.00

ENGAGEMENTS DE LEASING

Il n'existe aucun engagement de leasing.

CAUTIONNEMENT

<u>Ecoforêt</u>	<u>31.12.2023</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>Ecart</u>
Raiffeisen RSI - Extension du centre forestier	CHF 91'000.00	CHF 340'000.00	249'000.00 CHF
Raiffeisen RSI - PM Pfanzelt tracteur forestier	CHF 32'656.00	CHF 83'125.00	50'469.00 CHF
Raiffeisen RSI - Mercedes Sprinter	CHF 1'750.00		-1'750.00 CHF
Raiffeisen RSI - Camion MAN	CHF 0.00	CHF 300'000.00	300'000.00 CHF
Halle de travail	CHF 497'500.00	CHF 1'950'000.00	1'452'500.00 CHF
Crédit Covid	CHF 58'333.00	CHF 174'999.80	116'666.80 CHF
Total	CHF 681'239.00	CHF 2'848'124.80	CHF 2'166'885.80

Les montants ci-dessus correspondent à la part de la Commune bourgeoisiale d'Isérables.

PRETS

La Bourgeoisie n'a consenti aucun prêt.

PARTICIPATIONS

	<u>Part de la Bourgeoisie</u>	<u>Valeur au bilan</u>
Ecoforêt	25%	CHF 1.00
Total		CHF 1.00

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2024

À l'Assemblée bourgeoisiale de la

Bourgeoisie d'Isérables

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Bourgeoisie d'Isérables, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Fondement de notre opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Bourgeoisie d'Isérables, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil bourgeoisial relatives aux comptes annuels

Le Conseil bourgeoisial est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la bourgeoisie.

- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil bourgeoisial notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

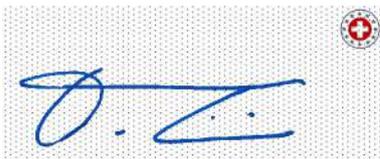
Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo;
- l'endettement net de la Bourgeoisie est considéré comme faible et que, durant l'exercice, il a diminué par rapport à l'année précédente ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 28 mai 2024

BDO SA



Bastien Forré

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Loïc Rossé

Expert-réviseur agréé

Annexe

Comptes annuels

Principes pour la présentation et la tenue des comptes de la Bourgeoisie d'Isérables

1. Base légale

L'établissement du compte de la bourgeoisie d'Isérables se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La bourgeoisie d'Isérables se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à CHF 1.-.

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à CHF 3'000.-.

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à CHF 10'000.- par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont inscrits dans le groupe de matières approprié et amortis en conséquence.

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

En cas de réévaluation, le patrimoine financier doit faire l'objet d'évaluation ultérieure au plus tôt après 5 ans par un réviseur particulièrement qualifié au sens du code des obligations.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à CHF 1.-.

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à CHF 10'000.- par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à CHF 1.-.

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à CHF 1'000.-.

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à CHF 3'000.-.

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose

sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

Isérables, le 22 novembre 2021

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passif Augmentation des actifs et diminution des passifs	provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)	
	Résultat ordinaire du compte de résultats		-1'430.76
	Résultat extraordinaire du compte de résultats		-
	Amortissements planifiés	+	12'300.00
	Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	-
	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	9'877.81
	Réévaluations des prêts du PA	+	-
	Réévaluations des participations du PA	+	-
	Attributions au capital propre	+	-
	Prélèvements sur le capital propre	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire			991.43
Dépenses d'investissements			
50	Immobilisations corporelles	-	38'398.30
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-
54	Prêts	-	-
55	Participations et capital social	-	-
56	Propres subventions d'investissement	-	-
57	Subventions d'investissement redistribuées	-	-
Recettes d'investissements			
60	Transferts au patrimoine financier	+	-
61	Remboursements	+	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	+	-
63	Subventions d'investissement acquises	+	16'000.00
64	Remboursement de prêts	+	-
65	Transferts de participations	+	-
66	Remboursement de subventions d'investissement propres	+	-
67	Subventions d'investissement à redistribuer	+	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			-22'398.30
		Etat 31.12.2023	Etat 31.12.2024
100	Disponibilités et placements à court terme	155'671.07	68'921.36
101	Créances	88'862.15	71'502.83
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	1'740.40	3'166.65
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	23'460.00	23'460.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
200	Engagements courants	336'598.44	276'205.88
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	18'833.35	-2'050.00
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			-65'342.84
29	Capital propre	2'623'852.83	2'612'544.26
Variation des liquidités et placements à court terme			-86'749.71
100	Disponibilités et placements à court terme	155'671.07	68'921.36

Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29	Capital propre	2'623'853	-	11'309	2'612'544
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	2'522'858		9'878	2'512'980
291	Fonds classés dans le capital propre				-
294	Réserves de politique budgétaire				-
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier				-
299	Excédent/découvert du bilan	100'995		1'431	99'564

Tableau des provisions

en francs suisses

205 Provisions à court terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

208 Provisions à long terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

Total provisions à court terme		-	-	-	-
Total provisions à long terme		-	-	-	-
Total des provisions		-	-	-	-

Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
Institut de droit public						
Ecoforêt		25			1	1
Société anonyme						
NVRM SA	60		500	1'500	10'000	10'000
Fondation						
Société coopérative						
Divers						

BOURGEOISIE D ISERABLES		Bilan 2024	Bilan 2023
000.1	ACTIF		
000.10	PATRIMOINE FINANCIER		
000.100	DISPONIBILITES ET PLACEMENTS A COURT TER		
000.1001	POSTFINANCE		
000.1001.00	Postfinance	27'390.29	55'248.83
000.1001	POSTFINANCE	27'390.29	55'248.83
000.1002	BANQUES		
000.1002.00	Banque Raiffeisen c/c cou	16'527.89	75'633.89
000.1002.01	Raiffeisen - Fds reboisem	25'003.18	24'788.35
000.1002	BANQUES	41'531.07	100'422.24
000.100	DISPONIBILITES ET PLACEMENTS A COURT TER	68'921.36	155'671.07
000.101	CREANCES		
000.1011	COMPTES COURANTS		
000.1011.00	c/c NVRM	2'000.00	
000.1011.01	c/c Alpage de Balavaux	68'862.15	88'862.15
000.1011	COMPTES COURANTS	70'862.15	88'862.15
000.1019	AUTRES CREANCES		
000.1019.00	Impôt anticipé	640.68	
000.1019	AUTRES CREANCES	640.68	
000.101	CREANCES	71'502.83	88'862.15
000.104	ACTIFS DE REGULARISATION		
000.1040	REGULARISATION BIENS ET SERVICES		
000.1041.01	Produits à recevoir	3'166.65	1'740.40
000.1040	REGULARISATION BIENS ET SERVICES	3'166.65	1'740.40
000.104	ACTIFS DE REGULARISATION	3'166.65	1'740.40
000.107	PLACEMENTS FINANCIERS		
000.1070	ACTIONS ET PARTS SOCIALES		
000.1070.00	Actions NVRM	10'000.00	10'000.00
000.1070.01	Ajustement des titres	13'460.00	13'460.00
000.1070	ACTIONS ET PARTS SOCIALES	23'460.00	23'460.00
000.107	PLACEMENTS FINANCIERS	23'460.00	23'460.00
000.10	PATRIMOINE FINANCIER	167'050.84	269'733.62

BOURGEOISIE D ISERABLES		Bilan 2024	Bilan 2023
000.14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
000.140	IMMOBILISATIONS CORPORELL		
000.1400	TERRAINS		
000.1400.00	Aménagement étang Plan du	7'300.00	7'300.00
000.1400.01	Alpage de Balavaux - Terr	71'550.00	71'550.00
000.1400.02	Alpage Tracouet - Terrain	60'000.00	60'000.00
000.1403.00	Biodiversité Pra Da Dzeu	30'500.00	32'900.00
000.1403.01	Mise en valeur plus grand mélèze	11'200.00	12'000.00
000.1400	TERRAINS	180'550.00	183'750.00
000.1404	BATIMENTS		
000.1404.00	Etables et châlets	47'700.00	51'900.00
000.1404.01	Place de traite Tracouet et toit du Casin de Balav	17'000.00	18'500.00
000.1404.02	PRC Balavaux	18'800.00	20'400.00
000.1404.06	Le Casin de Rosey	20'598.30	
000.1404	BATIMENTS	104'098.30	90'800.00
000.1405	FORETS - ALPAGES		
000.1405.00	Forêts	2'435'000.00	2'435'000.00
000.1405	FORETS - ALPAGES	2'435'000.00	2'435'000.00
000.140	IMMOBILISATIONS CORPORELL	2'719'648.30	2'709'550.00
000.145	PARTICIPATIONS CAPITAL SO		
000.1454	PARTICIPATIONS AUX ENTREPRISES PUBLIQUES		
000.1454.00	Participation Ecoforêt	1.00	1.00
000.1454	PARTICIPATIONS AUX ENTREPRISES PUBLIQUES	1.00	1.00
000.145	PARTICIPATIONS CAPITAL SO	1.00	1.00
000.14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	2'719'649.30	2'709'551.00
000.1	ACTIF	2'886'700.14	2'979'284.62
000.2	PASSIF		
000.20	CAPITAUX DE TIERS		
000.200	ENGAGEMENTS COURANTS		
000.2000	ENGAGEMENTS COURANTS		
000.2000.00	Créanciers	-9'872.00	-7'930.35
000.2000.01	Fonds Pra Da Dzeu	-29'080.00	-29'080.00
000.2001.00	C/C Commune	-236'832.54	-246'347.81
000.2001.01	C/C Triage forestier	2'374.16	-50'444.78
000.2001.03	C/C NVRM	-2'795.50	-2'795.50
000.2000	ENGAGEMENTS COURANTS	-276'205.88	-336'598.44

BOURGEOISIE D ISERABLES		Bilan 2024	Bilan 2023
000.200	ENGAGEMENTS COURANTS		
		-276'205.88	-336'598.44
000.204	PASSIFS DE REGULARISATION		
000.2041	REGULARISATION BIENS ET SERVICES		
000.2041.00	Charges à payer	2'050.00	-3'000.00
000.2041.01	Produits reçus d'avance		-15'833.35
000.2041	REGULARISATION BIENS ET SERVICES	2'050.00	-18'833.35
000.204	PASSIFS DE REGULARISATION	2'050.00	-18'833.35
000.20	CAPITAUX DE TIERS	-274'155.88	-355'431.79
000.29	CAPITAUX PROPRES		
000.2910.01	Fonds de Compensation forêts	-2'435'000.00	-2'435'000.00
000.2910.02	Fonds de Compensation de reboisement	-77'980.56	-87'858.37
000.299	EXEDENT / DECOUVERT DU BILAN		
000.2990.00	Résultat DECOUVERT	-99'563.70	-100'994.46
000.299	EXEDENT / DECOUVERT DU BILAN	-99'563.70	-100'994.46
000.29	CAPITAUX PROPRES	-2'612'544.26	-2'623'852.83
000.2	PASSIF	-2'886'700.14	-2'979'284.62
Comptes de Bilan			

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2024 Revenus	Comptes Charges	2023 Revenus	Budget Charges	2024 Revenus
02	ADMINISTRATION GENERALE						
022	ADMINISTRATION GENERALE						
022.31	BIENS, SERVICES & MARCH.						
022.3103.00	Frais de publication			79.10		100.00	
022.3130.00	Frais bancaires et postaux	145.79		140.90		200.00	
022.3132.00	Frais tenue des comptes et révisions	4'102.60		4'098.55		900.00	
022.3132.01	Honoraires d'avocats et frais de litiges	5'356.70		3'000.00		2'000.00	
022.3137.00	Impôts	1'350.00		1'684.05		1'000.00	
022.3137.01	Correction des impôts des années précédentes	-1'627.25		3'178.45			
022.31	TOTAL BIENS, SERVICES & MARCH.	9'327.84		12'181.05		4'200.00	
022.36	CHARGES DE TRANSFERT						
022.3636.00	Cotisations aux associations	250.00		250.00		250.00	
022.36	TOTAL CHARGES DE TRANSFERT	250.00		250.00		250.00	
022	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	9'577.84		12'431.05		4'450.00	
02	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	9'577.84		12'431.05		4'450.00	

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2024 Revenus	Comptes Charges	2023 Revenus	Budget Charges	2024 Revenus
8	ECONOMIE PUBLIQUE						
81	AGRICULTURE						
818	AGRICULTURE DE MONTAGNE						
818.31	BIENS, SERVICES & MARCH.						
818.3132.00	Achat, entretien, matériel	76.05				2'500.00	
818.3132.01	Etudes, conseils	12'724.15					
818.3134.00	Assurances RC	3'632.68		3'400.00		5'000.00	
818.3140.00	Entretien des chemins	1'498.40		5'128.85		6'000.00	
818.3144.01	Entretien chalets d'alpages	20'107.15		11'392.50		10'000.00	
818.3181.00	Pertes sur débiteurs			4'000.00			
818.31	TOTAL BIENS, SERVICES & MARCH.	38'038.43		23'921.35		23'500.00	
818.33	AMORTISSEMENTS PLANIFIES						
818.3300.30	Amortissements planifiés	3'200.00		3'485.40		4'000.00	
818.3300.40	Amortissements planifiés	9'100.00		7'900.00		8'400.00	
818.33	TOTAL AMORTISSEMENTS PLANIFIES	12'300.00		11'385.40		12'400.00	
818.36	CHARGES DE TRANSFERT						
818.3637.00	Subvention à des tiers			8'000.00			
818.36	TOTAL CHARGES DE TRANSFERT			8'000.00			
818.42	CONTRIBUTIONS DE TIERS						
818.4470.00	Contributions NVRM		21'000.00		21'000.00		21'000.00
818.4470.01	Location des alpages		18'000.00				20'000.00
818.42	TOTAL CONTRIBUTIONS DE TIERS		39'000.00		21'000.00		41'000.00

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2024 Revenus	Comptes Charges	2023 Revenus	Budget Charges	2024 Revenus
818.46	REVENUS DE TRANSFERT						
818.4632.00	Subvention communale		20'000.00		20'000.00		20'000.00
818.46	TOTAL REVENUS DE TRANSFERT		20'000.00		20'000.00		20'000.00
818	TOTAL AGRICULTURE DE MONTAGNE	50'338.43	59'000.00	43'306.75	41'000.00	35'900.00	61'000.00
81	TOTAL AGRICULTURE	50'338.43	59'000.00	43'306.75	41'000.00	35'900.00	61'000.00
820	SYLVICULTURE						
820.35	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX						
820.3511.00	Attribution au fonds forestier de réserve			126'720.00			
820.35	TOTAL ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX			126'720.00			
820.36	CHARGES DE TRANSFERT						
820.3612.00	Mesures sylvicoles	343'163.92		148'966.35		232'000.00	
820.3636.01	Cotisation Association Valais central	1'825.59		1'236.89		600.00	
820.3637.00	Rabais bourgeois	2'496.75		4'471.55		900.00	
820.36	TOTAL CHARGES DE TRANSFERT	347'486.26		154'674.79		233'500.00	
820.42	CONTRIBUTIONS DE TIERS						
820.4240.00	Ventes de bois		108'000.80		30'610.10		75'000.00
820.42	TOTAL CONTRIBUTIONS DE TIERS		108'000.80		30'610.10		75'000.00
820.45	PRELEVEMENTS SUR LES FIANCEMENTS SPECIAUX						
820.4511.00	Prélèvement sur le fonds forestier de réserve		9'877.81		15'613.13		500.00
820.45	TOTAL PRELEVEMENTS SUR LES FIANCEMENTS SPECIAUX		9'877.81		15'613.13		500.00

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2024 Revenus	Comptes Charges	2023 Revenus	Budget Charges	2024 Revenus
820.46	REVENUS DE TRANSFERT						
820.4631.00	Subventions cantonales		209'607.65		215'171.56		138'000.00
820.4632.00	Aide communale conservation des forêts		20'000.00		20'000.00		20'000.00
820.46	TOTAL REVENUS DE TRANSFERT		229'607.65		235'171.56		158'000.00
820	TOTAL SYLVICULTURE	347'486.26	347'486.26	281'394.79	281'394.79	233'500.00	233'500.00
8	TOTAL ECONOMIE PUBLIQUE	397'824.69	406'486.26	324'701.54	322'394.79	269'400.00	294'500.00

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2024 Revenus	Comptes Charges	2023 Revenus	Budget Charges	2024 Revenus
9	FINANCES ET IMPOTS						
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE						
961	INTERETS						
961.34	INTERETS PASSIFS						
961.3401.00	Intérêts c/c Commune	2'345.00		2'439.00		2'500.00	
961.34	TOTAL INTERETS PASSIFS	2'345.00		2'439.00		2'500.00	
961.44	REVENU DES BIENS						
961.4400.00	Intérêts actifs		330.51		165.05		
961.44	TOTAL REVENU DES BIENS		330.51		165.05		
961	TOTAL INTERETS	2'345.00	330.51	2'439.00	165.05	2'500.00	
963	IMMEUBLES						
963.44	REVENU DES BIENS						
963.4420.00	Dividendes		1'500.00				
963.44	TOTAL REVENU DES BIENS		1'500.00				
963	TOTAL IMMEUBLES		1'500.00				
96	TOTAL ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	2'345.00	1'830.51	2'439.00	165.05	2'500.00	
9	TOTAL FINANCES ET IMPOTS	2'345.00	1'830.51	2'439.00	165.05	2'500.00	
	Total compte de Fonctionnement	409'747.53	408'316.77	339'571.59	322'559.84	276'350.00	294'500.00
	Excédent de revenus ou de charges		1'430.76		17'011.75	18'150.00	

Comptes d'Investissement		Comptes Dépenses	2024 Recettes	Comptes Dépenses	2023 Recettes	Budget Dépenses	2024 Recettes
8	ECONOMIE PUBLIQUE						
81	AGRICULTURE						
818	AGRICULTURE DE MONTAGNE						
818.5	INVESTISSEMENT PROPRE						
818.5030.00	Biodiversité Pra Da Dzeu			4'587.20		85'000.00	
818.5040.06	Le Casin de Rosey	38'398.30				30'000.00	
818.6310.00	Subventions cantonales Pra Da Dzeu						70'000.00
818.5	TOTAL INVESTISSEMENT PROPRE	38'398.30		4'587.20		115'000.00	70'000.00
818.637	PARTICIPATIONS DE TIERS						
818.6370.01	Participation de tiers Le Casin de Rosey		16'000.00				16'000.00
818.637	TOTAL PARTICIPATIONS DE TIERS		16'000.00				16'000.00
818	TOTAL AGRICULTURE DE MONTAGNE	38'398.30	16'000.00	4'587.20		115'000.00	86'000.00
81	TOTAL AGRICULTURE	38'398.30	16'000.00	4'587.20		115'000.00	86'000.00
8	TOTAL ECONOMIE PUBLIQUE	38'398.30	16'000.00	4'587.20		115'000.00	86'000.00
	Total compte d'Investissement	38'398.30	16'000.00	4'587.20		115'000.00	86'000.00
	Investissements nets		22'398.30		4'587.20		29'000.00

Certifié conforme par le Conseil bourgeoisial en date du 28 mai 2025

COMMUNE BOURGEOISIALE D'ISERABLES

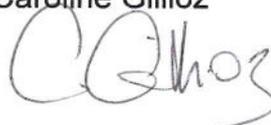
Le Président :

Narcisse Crettenand



La Secrétaire ad interim :

Caroline Gillioz



Les comptes 2024 ont été approuvés par l'assemblée bourgeoisiale d'Isérables en date du 26 juin 2025.

COMMUNE BOURGEOISIALE D'ISERABLES

Le Président :

Narcisse Crettenand



La Secrétaire ad interim :

Caroline Gillioz

